

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 12 novembre 2013 à 19h30 à la Salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, ajournée et reprise le 19 novembre 2013 à 19h30, au même endroit.**

**SONT PRÉSENTS (le 12 et le 19 novembre 2013)**

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS (le 12 et le 19 novembre 2013)**

Monsieur François Dauphin	Directeur général
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse

**13-11-428**

**DEMANDE DE MORATOIRE – INSTALLATION DE COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION D'HYDRO-QUÉBEC, DITS COMPTEURS INTELLIGENTS**

**ATTENDU QUE** l'installation des compteurs de nouvelle génération, dits «compteurs intelligents», qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

**ATTENDU QUE** les radiations électromagnétiques émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées dont ces compteurs sont munis pourraient contribuer à déclencher des problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles;

**ATTENDU** l'inquiétude ressentie par un certain nombre de citoyens quant au projet d'installation de ces compteurs par Hydro-Québec;

**ATTENDU QU'** Hydro-Québec n'a nullement démontré les avantages que pourrait représenter pour le consommateur ce nouveau mode de relève de leur consommation électrique;

**ATTENDU** la lettre adressée à Hydro-Québec le 5 juin 2013 par madame la mairesse de Val-David demandant de réviser leur position quant aux frais liés à l'option de retrait offerte aux abonnés et à la réponse reçue d'Hydro-Québec, datée du 20 juin 2013 ne montrant aucune ouverture à l'égard de cette requête;

**ATTENDU** les opinions et études divergentes au sujet de l'existence et de l'envergure des dangers potentiels d'utilisation de ces compteurs;

**ATTENDU QUE** dans ces circonstances, le principe de précaution doit s'appliquer;

.../verso

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 12 novembre 2013 (suite)**

**13-11-428 (suite)**

**Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**DE** demander au gouvernement du Québec d'imposer à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences;

**D'**appuyer la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement les clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais;

**QUE** le gouvernement du Québec exige entretemps d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sans frais, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première et de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété ou dans son logement.

**DE** faire parvenir copie de la présente résolution à Hydro-Québec et à monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand, qui a accepté de la porter à l'attention de son gouvernement.

**ADOPTÉE**



*François Dauphin*  
Directeur général et secrétaire-trésorier



*Nicole Davidson*  
Mairesse

**MUNICIPALITÉ DU  
VILLAGE DE VAL-DAVID  
COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

